

## HONORAIRES

1 janvier 2021

### VENTE

*Honoraires calculés sur le montant du prix de vente, à la charge du vendeur*

- 5 % TTC avec un minimum de 6 000 Euros TTC

### LOCATION LOCAUX D'HABITATION (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art 5)

*Honoraires calculés sur le montant du loyer annuel hors charges, à la charge du :*

	Bailleur		Locataire	
	Inférieur à 1.000 Euros	Supérieur à 1.000 Euros	Inférieur à 1.000 Euros	Supérieur à 1.000 Euros
<i>Honoraires d'entremise et de négociation</i>				
<i>Honoraires de visite du locataire, de constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail</i>	5,20 % TTC	4,50 % TTC	5,20 % TTC	4,50 % TTC
			plafonnés par mètre carré de surface habitable à hauteur de : - 8 E TTC le m <sup>2</sup> en zone non tendue - 10 E TTC le m <sup>2</sup> en zone tendue - 12 E TTC le m <sup>2</sup> en zone très tendue	
<i>Honoraires de réalisation d'état des lieux</i>	2,00 % TTC	1,50 % TTC	2,00 % TTC	1,50 % TTC
			plafonnés à hauteur de 3 Euro TTC par m <sup>2</sup> de surface habitable	
<b>TOTAL des honoraires</b>	<b>7,20 % TTC</b>	<b>6,00 % TTC</b>	<b>7,20 % TTC</b>	<b>6,00 % TTC</b>

### LOCATION LOCAUX PROFESSIONNELS et COMMERCIAUX

*Honoraires calculés sur le montant du loyer net de trois années, à la charge du locataire*

- 7 % HT soit 8,40 % TTC

### GESTION

*Honoraires calculés sur le montant total des encaissements, à la charge du mandant*

- *Gérance* : 7 % HT soit 8,40 % TTC (nous consulter pour plusieurs lots)
- *Garantie du paiement des loyers impayés, détériorations immobilières (pour locaux d'habitation, mixtes et professionnels)* : 3 % HT soit 3,60 % TTC
- *Prestations supplémentaires : au temps passé*

<i>Prestations supplémentaires</i>	<b>Taux horaire</b>
Gérant	96 Euros TTC
Collaborateur	54 Euros TTC

TVA 20,00 %